

L'Intersyndicale

des

femmes

À l'aube  
de ses  
**40**  
ans

**Fidèle à cette orientation depuis sa création, l'Intersyndicale des femmes oriente ses interventions autour des **trois axes suivants** :**

- Développer une analyse féministe et des positions communes sur l'ensemble des conditions de vie et de travail des femmes;
- Assurer la promotion et la défense des droits et des intérêts des femmes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des organisations syndicales qui la composent;
- Développer des solidarités et des alliances entre les comités de condition des femmes des organisations syndicales et les groupes autonomes de femmes sur l'ensemble des enjeux auxquels sont confrontées les Québécoises.

Lieu privilégié de concertation des comités de condition des femmes, l'Intersyndicale des femmes est aujourd'hui la seule coalition intersyndicale qui, quatre décennies plus tard, existe toujours.

Créée en 1977, c'est la profonde conviction que la cause pour l'égalité de faits et de droits des femmes doit transcender toute allégeance qui est à la base de sa longévité.

Au fil des ans, les luttes des femmes se sont organisées autour d'un principe qui fait toujours l'unanimité, le droit des femmes à une égalité réelle.

# Une contribution inestimable au mouvement syndical

---

Avec leur arrivée dans le monde du travail et, par la suite, dans les instances syndicales, les femmes et les comités des femmes ont largement contribué à nourrir le syndicalisme québécois. En se concertant et en se regroupant, elles ont augmenté leur capacité d'intervenir, d'agir et de revendiquer. L'Intersyndicale des femmes a été un catalyseur important de cette concertation.

Leurs actions ont contribué à incorporer dans les luttes syndicales des thèmes qui auraient été autrefois exclus du cadre du mandat traditionnel de l'action syndicale. Ainsi, les femmes ont fait reculer les limites de ce qui est négociable et qui est désormais négocié. Pensons notamment aux revendications touchant la maternité et les congés de maternité, les services de garde éducatifs, la conciliation famille-travail-études, l'équité salariale, l'équité en emploi, la mise en place de mesures d'accès à l'égalité, le retrait préventif des femmes enceintes, le harcèlement sexuel ou psychologique, la mise sur pied du Régime québécois d'assurance parentale, etc.

---

---

---

# Une solidarité sans faille

---

Les militantes des comités de condition des femmes ont étroitement collaboré avec le mouvement des femmes pour initier et soutenir de grandes luttes sociales.

De fait, ces femmes ont changé le paysage social québécois. Pensons notamment au droit à l'avortement, à la création de maisons de naissance, à la lutte contre la violence conjugale, à la défense des services publics et des programmes sociaux, à la perception automatique des pensions alimentaires.

C'est d'ailleurs l'alliance de tous les organismes féministes qui permet chaque année l'organisation de la Journée internationale des femmes, sous l'égide du Collectif 8 mars, et celle de la Marche mondiale des femmes tous les cinq ans.

D'ailleurs, l'Intersyndicale des femmes est membre du Collectif 8 mars, dont les membres participent activement à la Marche mondiale des femmes.

---

---

---

Aujourd'hui,  
l'Intersyndicale  
des femmes est  
composée de :



APTS



CSD



CSQ



Fédération  
Autonome de  
Enseignement



fiq



SFPQ



SPGQ